

DÉCLARATION COMMUNE
PORTANT SUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES JEUNES RÉUNIONNAIS

ENTRE

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

ET

LE QUÉBEC

Réunis à Québec, le 6 octobre 2009, le vice-président délégué à la mobilité de la Région Réunion, monsieur Wilfrid Bertile et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, madame Yolande James, partagent la conviction que les enjeux relatifs à la formation des femmes et des hommes, à la mobilité de la main-d'œuvre et à la gestion des flux migratoires sont cruciaux. Partant, ils estiment qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes et des partenariats novateurs dans ce domaine.

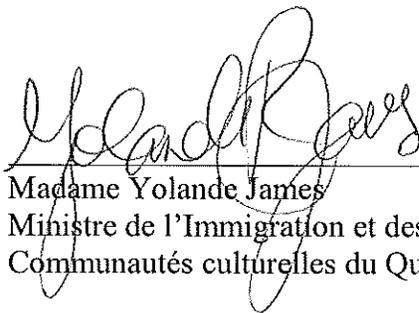
Considérant la coopération fructueuse établie entre la Région Réunion et le Québec depuis 2003, monsieur Bertile et madame James expriment l'intention de poursuivre et d'approfondir leurs liens dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre.

Monsieur Bertile et Madame James s'entendent pour désigner rapidement des représentants afin d'entamer des pourparlers visant à renouveler et moderniser le *Protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes réunionnais*. Ils expriment le désir que le nouveau protocole de coopération soit convenu au terme du protocole prenant fin en février 2010.

Fait à Québec, le 6 octobre 2009.



Monsieur Wilfrid Bertile
Vice-président délégué à la
mobilité de la Région Réunion



Madame Yolande James
Ministre de l'Immigration et des
Communautés culturelles du Québec